

Quelle structuration, quelle visibilité pour la profession de psychologue ?

Ni mise au pas, ni mise en ordre !

Pour la déontologie et la qualité du travail du psychologue

Les psychologues ont l'impression aujourd'hui d'être dans l'œil du cyclone. La crise sanitaire a révélé l'impact psychologique de la précarité, de l'isolement, de la limitation des échanges et de l'aggravation des tensions à l'Ecole, au travail, dans les familles...

Les besoins de soutien et suivis psychologiques ont fait irruption sur la scène sociale mais se sont rapidement heurtés à la réalité : Services psychiatriques et pédopsychiatriques exsangues, manque criant de psychologues dans les services publics, ce qui rend très difficile la prise en charge des demandes.

Le recours au secteur libéral est apparu, pour ce gouvernement qui n'est pas prêt à développer les services publics et à investir dans des création de postes, comme la réponse à prioriser.

Plusieurs dispositifs ont donc vu le jour, mais se sont accompagnés de textes réglementaires et de mesures traduisant clairement une volonté d'encadrement des pratiques des psychologues et une négation de la complexité de leur travail et une non reconnaissance salariale

Une proposition de loi a été déposée visant la création d'un ordre professionnel des psychologues comme il en existe dans toutes les professions médicales et paramédicales.

Cette volonté de réduire le travail des psychologues quel que soit leur champ d'exercice à la santé mentale n'est pas nouvelle. Franck Chaumon alertait déjà en 2006 sur le glissement de la conception de la santé comme d'un patrimoine à gérer et optimiser au prix d'une inflation des normes et du respect, par les usagers comme par les psychologues, d'un ensemble de bonnes pratiques, ignorantes de la complexité et de la singularité de la vie psychique

Comment analyser ces évolutions ? Que représentent les ordres professionnels dans les sociétés démocratiques ? Quelles sont les conséquences de leur mise en œuvre sur le plan idéologique, symbolique et pratique ? Comment faire valoir la spécificité de notre profession, son organisation et sa reconnaissance, sans perdre, notre liberté de conception et de pratiques ? Comment articuler déontologie et exercice dans un cadre institutionnel ?

Grâce à l'apport de chercheurs, mais aussi de professionnels, médecin, infirmier, kinésithérapeute, sage-femmes qui sont soumis à un ordre, nous tenterons d'approfondir la réflexion et les échanges pour pouvoir « faire corps » sans tomber dans une protocolisation descendante et normative.

Programme de la journée du 25 novembre

9h30 : ouverture du webinaire

9h45 : introduction par Benoît Teste, SG de la FSU

10h : Les ordres professionnels en France et en Europe

11h15 : table ronde « Quel regard sur les ordres, par ceux qui y sont soumis ? » avec une infirmière, une sage-femme, un médecin et une kinésithérapeute...

14h : « Déontologie des psychologues et exercice dans la fonction publique, entre respect des personnes et obligations des fonctionnaires » par Paul Devin

15h15 : actualités syndicales

16h30 : clôture

Ce colloque est organisé en distanciel par le SNUipp-FSU et d'autres syndicats de la FSU. La demande d'autorisation d'absence à l'IEN est à faire avant lundi 25 octobre. La lettre type de demande est sur notre site <https://75.snuipp.fr/?Autorisation-d-absence-pour-stage>

Il est impératif de s'inscrire également auprès du SNUipp-FSU Paris : snu75@snuipp.fr.